

L'Opinion, 9 avril 2015

Précis et documenté dans la description du phénomène, le texte manque d'audace dans ses propositions

## Le rapport « sans concession » du Sénat sur le djihad

### Terrorisme

Au terme de près de sept mois de travaux, la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes a rendu mercredi son rapport. Le document formule **110 propositions pour une réponse globale au phénomène.**

Raphaël Proust

LANCÉE EN JUIN 2014 à l'initiative du groupe UDI au Sénat, la commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes est devenue d'une actualité encore plus brûlante après les attentats de janvier. « Le mal est profond et il se développe », a souligné Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret et rapporteur de la commission d'enquête. Certes, le djihadisme n'est pas un phénomène nouveau puisque des Français se sont déjà rendus par le passé en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine ou encore au Mali. Mais à la faveur du chaos syrien, c'est l'ampleur des départs qui inquiète : selon les services de renseignement, 1432 ressortissants ont rejoint les zones de combat syro-irakiennes, soit une augmentation de 84% par rapport à janvier 2014.

Pour faire face à ce défi, la commission prône une « réponse globale et sans faiblesse », comme l'indique le titre du rapport. Prévention, renseignement, propagande, financement, coopération internationale... le document brasse large et tous les aspects du djihadisme ont été abordés au cours des auditions de près de 70 intervenants ponctués de plusieurs voyages en Turquie, aux Etats-Unis, à Bruxelles et à Strasbourg, mais aussi à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Il en ressort 110 propositions, la plupart allant dans le sens de lois déjà votées ou encore à l'étude, comme la loi antiterroriste de novembre ou le projet de loi sur le renseignement dont

l'examen en séance publique démarre la semaine prochaine à l'Assemblée nationale. Pour les sénateurs, il s'agit essentiellement de donner plus de moyens aux organismes impliqués dans la lutte contre le djihadisme, de la prévention de la radicalisation jusqu'à l'incarcération en passant par le renseignement territorial, bien que la commission n'ait pas chiffré ces mesures. Certains d'entre eux sont jugés clairement en sous-effectif, à l'image de Tracfin, l'organisme anti-blanchiment de Bercy, dont le personnel devrait être doublé pour pouvoir lutter efficacement contre le financement du terrorisme. Le rapport insiste également sur la nécessité de former les personnes au phénomène de radicalisation, de nature complexe et qui ne se ple pas facilement aux déterminants sociaux. Il préconise enfin un renforcement du suivi dans les prisons que les sénateurs identifient, avec Internet, comme l'un des principaux foyers de diffusion du djihadisme. En ce qui concerne le Web, une partie de la commission semble avoir succombé au mythe de la « zone de non-droit » en réclamant un renforcement de la répression malgré un empilement de mesures similaires ces derniers mois.

Si le rapport constitue à ce jour l'un des documents les plus complets sur le djihadisme, il lui « manque une colonne vertébrale plus politique », déplore Nathalie Goulet, coprésidente de la commission d'enquête. « Il n'y a pas de propositions concrètes, c'est acceptable mais un peu trop consensuel, regrette la sénatrice UDI de l'Orne, la commission a raté l'occasion de poser les questions qui dérangent, comme l'organisation de l'Islam de France, le financement des aumôniers musulmans ou encore l'ouverture d'un débat sur les statistiques ethniques ». Malgré ces réticences, les membres de la commission ont adopté à l'unanimité le rapport qui devrait désormais nourrir l'élaboration des futurs textes de loi.

@raphaelproust